

FORMULAIRE D'EXCLUSION

Règlement de l'Action collective

Toyota Tacoma (2005 à 2010)

Toyota Tundra (2007 à 2008)

Toyota Sequoia (2005 à 2008)

Ceci N'EST PAS un Formulaire de réclamation portant sur le remboursement d'un remplacement de châssis. Le présent Formulaire vous permet de vous EXCLURE du Recours collectif national et de l'Action collective québécoise portant sur les véhicules Toyota de marques Tacoma, Tundra et Sequoia. Veuillez NE PAS utiliser le présent Formulaire si vous désirez présenter une réclamation dans le cadre du Règlement.

Pour que votre choix de vous exclure (de vous retirer) de l'Action collective prenne effet, vous devez remplir le présent Formulaire d'exclusion, le signer et le transmettre par courrier ordinaire (le cachet de la poste faisant foi) à l'Administrateur des réclamations et des avis relatifs au règlement **au plus tard le 22 octobre 2018**.

SI VOUS RÉSIDEZ DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC, VOUS DEVEZ ÉGALEMENT ADRESSER UNE COPIE DU PRÉSENT FORMULAIRE D'EXCLUSION AU GREFFIER DE LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC À L'ADRESSE SUIVANTE :

Cour supérieure du Québec
Chambre des Actions collectives
Palais de justice de Montréal,
1, rue Notre-Dame Est,
Montréal, Québec, H2Y 1B6
Dossier de la Cour numéro 500-06-000825-162

Veillez lire le Formulaire au complet et suivre les instructions minutieusement.

I. Renseignements personnels : Veuillez fournir les renseignements personnels suivants à votre sujet, ou si vous remplissez le présent Formulaire d'exclusion à titre de représentant personnel d'un Membre du Groupe, veuillez fournir les renseignements suivants au sujet du Membre du Groupe en question.

Prénom	Initiale du second prénom	Nom de famille
Numéro et rue		N° d'app.
Ville/Municipalité	Province/Territoire	Code postal
Numéro de téléphone durant le jour ()	Numéro de téléphone en soirée ()	
Numéro d'identification de véhicule (NIV) (s'il y en a plus d'un, veuillez utiliser une feuille séparée)		
Marque, modèle et année-modèle du véhicule (s'il y en a plus d'un, veuillez utiliser une feuille séparée)		

II. Renseignements du Représentant personnel (le cas échéant) : Si vous déposez le présent Formulaire d'exclusion à titre de représentant personnel d'un Membre du Groupe ou de sa succession, veuillez fournir les renseignements suivants sur **vous-même** et joindre une copie de l'autorisation que vous a accordée un tribunal ou une autre autorisation que vous avez à représenter le Membre du Groupe mentionné à la Section I ci-dessus.

Prénom	Initiale du second prénom	Nom de famille
Numéro et rue		Numéro d'app.
Ville/Municipalité	Province/Territoire	Code postal
Numéro de téléphone durant le jour ()	Numéro de téléphone en soirée ()	

Veuillez joindre une copie d'une ordonnance de la Cour ou d'un autre document officiel indiquant que vous êtes le représentant personnel dûment autorisé du Membre du Groupe et cocher la case ci-dessous décrivant le statut du membre en question :

- _____ une personne mineure (ordonnance d'un tribunal vous désignant tuteur aux biens ou gardien, le cas échéant, ou une déclaration sous serment de la personne ayant la garde de la personne mineure);
- _____ une personne frappée d'incapacité mentale (copie d'une procuration à l'égard des biens ou d'un certificat de tutelle statutaire);
- _____ la succession d'une personne décédée (lettres d'homologation, lettres d'administration ou certificat de nomination à titre de fiduciaire ou liquidateur testamentaire).
- _____ Si vous avez retenu les services d'un avocat, veuillez fournir ses coordonnées (son nom, son adresse et son numéro de téléphone).

III. Acceptation et reconnaissance

J'ai lu tout ce qui précède et je comprends qu'en « m'excluant », je ne serai plus jamais admissible à recevoir une compensation ou d'autres bénéfices dans le cadre du Recours collectif national intitulé *Forbes and Lagacé v. Toyota Canada Inc.* (Ontario, Canada) et l'Action collective *Muraton v. Toyota Canada Inc.* (Québec, Canada). Je comprends également qu'en exerçant mon droit d'exclusion, toute période de limitation légale ou tout délai de prescription que j'avais pour intenter une action en justice distincte et indépendante contre Toyota Canada Inc., recommencera à courir et que je devrai consulter un avocat indépendant.

Date

Signature

(Membre du Recours collectif/de l'Action collective ou exécuter, administrateur ou représentant personnel)

Pour que votre choix de vous exclure (vous retirer) de la présente Action collective nationale prenne effet, le présent Formulaire doit être complété, signé et transmis à l'Administrateur des réclamations et des avis relatifs au Règlement à l'adresse (ou au numéro de télécopieur) mentionnés ci-dessous, **et il doit être reçu au plus tard le 22 octobre 2018, transmis ou par service de messagerie ou par télécopieur ou par la poste ordinaire, le cachet de la poste faisant foi. Si vous résidez au Québec, vous devez faire parvenir une copie supplémentaire au Greffier de la Cour supérieure du Québec à l'adresse mentionnée plus haut.**

Si vous avez des questions sur l'utilisation ou sur la façon de remplir le présent Formulaire d'exclusion, veuillez communiquer avec votre avocat ou composer le numéro de la ligne d'information de l'Administrateur des réclamations et des avis relatifs au Règlement 1-866-343-1858. Tous les Formulaires d'exclusion doivent être adressés à l'Administrateur des réclamations et des avis relatifs au Règlement dont l'adresse est la suivante :

Règlement portant sur les châssis des véhicules automobiles Toyota
a/s de Crawford - Services des actions collectives
Pièce 3-505, 133, rue Weber Nord
Waterloo (ON) N2J 3G9
Télécopieur : 1-888-842-1332
Adresse courriel : ReglementChassisToyota@crawco.ca

**LES RENSEIGNEMENTS COMPRIS DANS LE PRÉSENT FORMULAIRE DEMEURERONT
CONFIDENTIELS.**

ÉNONCÉ DE CONFIDENTIALITÉ

Les renseignements personnels compris dans le présent formulaire et fournis par les Membres du Groupe qui désirent s'exclure (se retirer) de l'Action collective sont recueillis, utilisés et conservés par l'Administrateur des réclamations et des avis relatifs au Règlement en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*. L.C. 2000, chap.5 (LPRPDE) :

- Dans le but de mettre en œuvre et d'administrer le Recours collectif *Forbes and Lagacé v. Toyota Canada Inc.* et l'Action collective *Muraton v. Toyota Canada Inc.* ainsi que l'Accord de règlement; et
- Afin d'identifier et de tenir un dossier des Membres du Groupe qui choisissent de s'exclure (se retirer) du Recours collectif *Forbes and Lagacé v. Toyota Canada Inc.* et de l'Action collective *Muraton v. Toyota Canada Inc.* et du Règlement conformément aux modalités de l'Accord de règlement et de toutes les ordonnances connexes émises par les tribunaux.

Les renseignements compris dans le présent Formulaire demeureront privés et confidentiels et ne seront pas divulgués sans l'autorisation écrite expresse, sauf tel que prévu dans les présentes et dans l'Accord de règlement. L'Accord de règlement prévoit que les renseignements compris dans le présent Formulaire seront divulgués aux Parties ayant participé au litige et/ou divulgués aux tribunaux. Les renseignements compris dans le présent Formulaire seront également divulgués à l'Administrateur des réclamations et des avis relatifs au Règlement ainsi qu'à tout autre tiers retenu par l'Administrateur des réclamations et des avis relatifs au Règlement ou par les Parties, et dans chaque cas uniquement aux fins de la gestion et de l'administration du Règlement.